



engager une procedure de vice cacher envers un particulier?

Par **principo**, le **08/03/2011** à **20:58**

Bonjour. J'ai acheter une voiture à un particulier il y a un peut plus de deux mois (26/11/2010 exactement). Il se trouve qu'aujourd'hui la voiture en question est en panne. Après démontage de mon mécano je suis aller chez un professionnel pour faire contrôler la culasse. (mon mécano pensait que c'étais le joint de culasse qui avait lâcher). jusqu'à ce que le professionnel en question me dise que la pièce avait déjà retoucher(ce que m'a cacher le vendeur) mais qu'elle n'avait pas été régler. résultat 1000 € de réparations j'ai contacter la personne qui me l'a vendu mais il veut rien savoir et ni en bloc. Petit détail je suis artisan et la voiture en question est mon véhicule professionnel. Mon vehicule est immobiliser depuis 1 semaine et si je fais pas les réparations il le restera et je ne pourrais pas travailler ce qui me fait un manque à gagner. qu'est ce que je peux faire?

Merci.

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **22:52**

Il faut faire faire une expertise (donc ne surtout pas réparer) pour déterminer si c'est une usure normale ou non.

Par **geoffrey62119**, le **04/06/2013** à **14:47**

bonjour un acheteur veut me faire une procedure car il a fait plus de 2000euros de fraie sur le vehicule qui ma acheter et maintenant il veu me faire payer alr que je n'etait pas au courant des fraie a faire dessus tel que les triangle